

Guide du programme 2022

Shad Canada



Introduction

L'expérience Shad est unique. Le contexte, les activités, les occasions de transformation et les participants ont tous quelque chose de spécial. Même si le programme est exigeant, il se déroule dans un milieu solidaire qui vise à favoriser la croissance personnelle et l'apprentissage. Les participants doivent fournir tous les efforts possibles pour retirer le maximum de ce milieu d'exploration, de collaboration et d'innovation.

ENGAGEMENT

Shad Canada s'engage à vous faire vivre une expérience d'enrichissement stimulante et profondément passionnante. Ce programme stimulera votre créativité et votre initiative, vos talents ainsi que vos valeurs civiques et sociales. Le participant ou la participante Shad s'engage à participer pleinement au programme, en apportant une contribution positive à la dynamique d'équipe et en faisant toujours preuve de respect envers les autres.

Shad Canada a la responsabilité de veiller à la sécurité et au bien-être de tous les participants et membres du programme Shad et, de ce fait, recherche un équilibre entre les droits individuels et le bien-être du groupe tout entier.

Le comportement, les gestes et les communications (à la fois verbales et écrites) des participants doivent être conformes en tout temps aux valeurs Shad.

MISSION et VALEURS

La mission et les valeurs de Shad Canada dictent le cadre du programme. Les actions et les décisions sont guidées par ces valeurs. Par conséquent, il est crucial que chaque participant les comprenne et s'engage à les observer.

Mission Shad

Enflammer le potentiel de la jeunesse afin de créer un impact durable.

Valeurs Shad

- | | |
|------------------|--|
| CRÉATIVITÉ : | Nous avons à cœur la liberté d'explorer, de créer et d'innover. |
| EXCELLENCE : | Nous aspirons à l'excellence dans toutes nos démarches. |
| COMMUNAUTÉ : | Nous avons pris un engagement envers le respect, la coopération et le plaisir mutuel, ce qui favorise la solidarité au sein de notre collectivité et sa vigueur, tout en demeurant conscients des aspects sécurité et bien-être. |
| DIVERSITÉ : | Nous valorisons la diversité et les discussions ouvertes. |
| RESPONSABILITÉ : | Notre comportement est toujours dicté par le respect d'autrui et par les normes les plus élevées d'éthique. |

1.0 Code de conduite du participant

Le programme Shad est une expérience qui valorise et récompense la réussite, l'excellence, l'effort, l'innovation et la créativité. Shad instaure un code de conduite, des politiques et des limites afin de veiller à ce que les participants et les membres de l'équipe du campus soient en sécurité et à ce que les objectifs du programme soient atteints. Par conséquent, les règles que nous avons adoptées sont extrêmement importantes et tous les participants doivent les suivre.

1.1 Respect de soi et des autres

Chaque participant doit :

- Respecter les droits et la dignité de tous les membres de la collectivité Shad.
- Faire preuve d'un sens des responsabilités et reconnaître que les paroles prononcées et le comportement affiché servent d'exemples à d'autres participants.
- Faire preuve de considération, d'intégrité, de diligence raisonnable et de sain jugement dans toutes ses relations interpersonnelles et ses interactions.
- Prendre en considération la sécurité physique et émotionnelle des autres, et soutenir les membres de la collectivité dans leurs efforts et la poursuite de leurs objectifs.
- Maintenir des communications ouvertes et honnêtes.
- Se montrer amical, courtois et aimable, et encourager la participation des autres tout en étant sensible aux différentes capacités des membres de la collectivité.

1.2 Sécurité

Il est important que les participants se comportent de manière responsable et ne compromettent pas leur sécurité personnelle ni ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des autres. L'équipe du campus se réserve le droit de déterminer ce qui constitue des pratiques dangereuses et les participants sont tenus de suivre les directives de l'équipe du campus.

Il est interdit d'entrer dans la chambre de résidence d'un autre participant sans sa permission ou encore de déplacer les biens d'un autre participant. Les participants doivent s'assurer que toutes les portes de la résidence sont toujours solidement fermées à clé.

1.3 Drogues et alcool

Shad a une politique de tolérance zéro quant à la consommation ou à la possession d'alcool et de drogues illégales ou à usage récréatif, qui sont à la fois strictement interdits et jugés illégaux.

1.4 Armes

Shad a une politique de tolérance zéro quant au port d'armes ou aux armes que les participants pourraient avoir en leur possession ou dans leurs effets personnels, selon la définition du *Code criminel* du Canada. Cela comprend notamment les armes à feu, les armes, les imitations d'armes, les munitions, les couteaux de chasse, les dispositifs prohibés ou les produits chimiques dangereux, y compris les explosifs et les feux d'artifice.

1.5 Biens égarés, volés ou abîmés

Le programme Shad n'assume aucune responsabilité, directe ou indirecte, pour la perte ou le vol de biens personnels, ni pour les dommages causés à ces biens ou leur destruction.

Les participants seront tenus responsables des frais de remplacement engagés pour les clés de résidence ou les cartes ou billets de repas égarés, et également des dommages causés à la résidence ou au mobilier universitaire.

1.6 Relations exclusives

Les amitiés étroites ne sont pas découragées, mais les relations exclusives le sont. Les relations exclusives ou les jumelages ouvertement trop étroits ou intimes portent atteinte à l'esprit communautaire, ont pour effet de tenir les autres à l'écart et nuisent aux petits projets de groupe et autres activités collectives. Par conséquent, il est possible que les membres de l'équipe interviennent s'ils ont connaissance de comportements de ce genre.

1.7 Comportements sexuels répréhensibles

Pendant le programme, de nombreux élèves nouent des amitiés d'une solidité exceptionnelle qui durent parfois toute la vie. Des limites appropriées sont toutefois essentielles au bien-être des gens et au climat général d'entraide et de soutien qui doit régner au sein de l'ensemble de la collectivité.

Tout comportement sexuel entre participants est interdit. Les gestes, discussions ou remarques d'une nature ouvertement sexuelle sont interdits. Sont également interdits les remarques ou les comportements suggestifs sur le plan sexuel.

1.8 Harcèlement sexuel ou agressions

Tous les membres de la collectivité Shad ont droit à un milieu sûr et positif qui respecte la dignité et l'estime de soi de chacun.

Le harcèlement sexuel peut être perçu comme une atteinte injustifiée à la dignité sexuelle d'une personne et peut comprendre les blagues, les insinuations, les insultes, les remarques sexistes, les images dénigrantes ou pornographiques, les regards concupiscent, le toucher ou les baisers. Il peut s'agir de tout commentaire, conduite, geste ou contact de nature sexuelle, que ce soit un incident isolé ou une série d'incidents, pouvant causer une offense, de l'embarras ou une humiliation, ou que la personne visée pourrait raisonnablement percevoir comme une condition de nature sexuelle à son acceptation, sa participation ou son inclusion au sein d'un groupe. Le harcèlement sexuel peut être dirigé vers des gens de sexe opposé ou de même sexe.

Tout comportement qui constitue un abus, une agression ou du harcèlement sexuel ne sera pas toléré.

Tout participant qui a été victime ou qui croit avoir été victime d'abus ou de harcèlement sexuel est encouragé à signaler l'incident sur-le-champ à un membre de l'équipe du campus. Shad Canada s'engage à apporter son soutien aux personnes concernées et à prendre au sérieux tout signalement.

Si, pour une raison ou une autre, un participant ou une participante ne se sent pas à l'aise de signaler un incident à un membre de l'équipe du campus, il ou elle peut communiquer avec :

Leanne O'Donnell, directrice, Programmes nationaux

Shad Canada

Courriel : leanne@shad.ca

Messagerie vocale confidentielle : 519-884-8844, poste 235

Adresse : 419-A, rue Phillip, Waterloo (Ontario) N2L 3X2

1.9 Harcèlement, intimidation et violence

Les comportements suivants ne seront pas tolérés au sein du programme Shad, à l'université hôte ou sur les lieux du programme ou de toute activité connexe :

- Agression physique, menace d'agression ou intimidation
- Blagues, insultes, remarques, commentaires ou autre type de comportement d'une nature méprisante ou accablante ayant trait à la religion, aux croyances, à la race, au genre, à l'orientation sexuelle, à la couleur, à l'ascendance, à l'origine ethnique ou à la déficience d'une autre personne.
- Tout abus, peu importe sa nature, y compris les sévices émotionnels ou psychologiques, la violence verbale ou l'exclusion sociale.
- Vandalisme ou destruction des biens appartenant à l'université hôte, à Shad ou à toute autre personne ou entité.
- Commentaires ou comportements haineux ou motivés par la haine.
- Déclarations ou énoncés verbaux ou écrits pouvant être perçus comme des menaces de violence.

1.10 Respect de la vie privée

Le programme est propice à la proximité et est de nature semi-communautaire. En effet, la proximité des participants signifie que le respect de la vie privée est d'une extrême importance. Les participants doivent toujours demeurer conscients de la bulle personnelle des autres, et en particulier de la bulle personnelle de leur compagnon ou compagne de chambre. Il faut tout particulièrement respecter l'intimité des autres (p. ex. lorsqu'ils dorment, changent de vêtements ou prennent leur bain ou leur douche).

1.11 Code vestimentaire

Les vêtements pouvant raisonnablement être considérés comme offensants, suggestifs ou beaucoup trop évocateurs sont interdits.

1.12 Départ du campus

Les participants ne sont JAMAIS autorisés à quitter le campus sans avoir obtenu au préalable la permission expresse d'un membre de l'équipe du campus.

1.13 Utilisation d'appareils mobiles

Pour mieux favoriser la concentration sur les activités Shad et la participation, la possession de téléphones cellulaires sera limitée, et ce, à la discrétion de chaque campus. Par conséquent, des retards sont à prévoir lorsque la famille cherche à communiquer avec les participants par téléphone, par message texte ou par courriel. L'équipe du programme fournira les coordonnées nécessaires pour joindre les participants en cas d'urgence.

1.14 Médias sociaux

Les participants doivent être soucieux des autres lorsqu'ils font des publications sur les médias sociaux. La publication d'un contenu douteux, l'atteinte à la vie privée ou tout mauvais usage ou utilisation abusive de la marque de Shad Canada entraîneront des mesures disciplinaires.

2.0 Vie privée et confidentialité

2.1 Droit à la vie privée

Shad travaille d'arrache-pied afin de respecter et de protéger le droit à la vie privée de chaque participant. Le programme ne divulgue des renseignements que conformément au formulaire [Conditions d'utilisation](#) dûment signé.

2.2 Vie privée et confidentialité

Shad Canada respecte la confidentialité et le droit à la vie privée du participant, mais se réserve le droit d'aviser ou de consulter les parents, tuteurs légaux ou autres contacts à propos de problèmes liés à une grave violation du *Code de conduite* ou des conditions d'utilisation ou dans les cas où le bien-être personnel est à risque.

3.0 Mesures disciplinaires

3.1 Mesures disciplinaires

Lorsqu'un participant enfreint le Code de conduite, les conditions d'utilisation ou néglige de se conformer à une règle, à une politique, à une procédure ou à une directive d'un membre de l'équipe du campus, des mesures seront prises. Celles-ci pourront comprendre un éventail de conséquences pouvant aller jusqu'à l'expulsion immédiate du programme.

Shad Canada se réserve le droit de déterminer la ou les mesures disciplinaires appropriées.

3.2 Expulsion du programme

L'expulsion du programme se traduira par le renoncement à tout remboursement des frais de programme ou à toute bourse octroyée précédemment. Le parent ou tuteur légal ou la personne-ressource désignée aura la responsabilité de coordonner les arrangements de voyage pour permettre au participant de rentrer à la maison en toute sécurité et devra également assumer tous les frais associés à ce voyage.

4.0 Administration du programme

4.1 Dates du programme

Du dimanche 3 juillet au vendredi 29 juillet 2022

Les détails entourant l'arrivée et le départ varient entre les programmes et les lieux.

Par conséquent, il faut se reporter au Guide d'information du campus pour connaître les heures exactes ainsi que les renseignements supplémentaires.

4.2 Frais de programme

6 100 \$ CA

Les frais de programme couvrent le logement en résidence, tous les repas, activités scolaires et sorties éducatives. Les frais **ne** couvrent **pas** les frais de déplacement pour se rendre à l'emplacement du campus qui est assigné au participant ou en revenir, ni l'acompte pour les clés de la résidence et les menus frais ou dépenses imprévues, par exemple la blanchisserie ou les articles promotionnels Shad, ni toute autre dépense non indiquée comme étant incluse dans les frais.

4.3 Politique de remboursement et d'annulation

- Les acomptes sont remboursables jusqu'au 4 avril 2022, moins des frais d'administration de 300 \$
- **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA CONSENTI** après le 5 avril 2022, y compris si l'élève met fin à sa participation en cours de programme, peu importe la raison.

Pour annuler votre participation au programme et demander un remboursement, veuillez communiquer avec Cheryl Thompson à cheryl@shad.ca

4.4 Annulation du programme

Si Shad Canada est dans l'obligation d'annuler un programme en personne, un remboursement sera fait aux participants du programme.

4.5 Transport

Les parents et les participants sont responsables des arrangements de voyage pour le trajet vers le programme assigné à l'élève et pour le retour. Ils doivent également assumer tous les frais associés au voyage et le coût d'une assurance annulation. Si le participant prend l'avion, les vols directs sont fortement recommandés afin d'éviter toute correspondance ratée.

4.6 Hébergement avant et après le programme

Shad Canada décline toute responsabilité quant à la sécurité, au bien-être ou aux soins des participants qui arrivent au programme à l'avance ou qui quittent le programme en retard, en dehors des dates et heures officielles prévues par le programme.

Si les arrangements de voyage exigent que le participant arrive à l'avance ou parte plus tard, il incombe au parent ou au tuteur légal de prendre d'autres arrangements pour l'hébergement ou encore de fournir une supervision.

4.7 Arrivée au campus

Les participants se verront rappeler qu'ils doivent communiquer avec leurs parents ou tuteurs légaux pour les aviser de leur arrivée sur le campus. Les participants ou les parents sont invités à communiquer avec le représentant de l'équipe indiqué dans le Guide d'information du campus si le voyage est retardé par rapport aux données antérieurement communiquées à Shad.

4.8 Équipe du programme Shad

Les membres de l'équipe du programme Shad se trouvent à chaque université hôte ou campus et comprennent certains des postes suivants, ou l'ensemble de ces postes : directeur ou directrice de programme, gestionnaire de programme, adjoints de programme et corps professoral du programme. L'équipe du programme constitue le premier point de contact du participant pendant la durée du programme.

4.9 Assiduité

Les équipes de programme consacrent énormément de temps et d'efforts afin de bâtir un véritable sentiment d'appartenance collective au sein du groupe. Par conséquent, les participants Shad **doivent** s'engager à participer à temps plein à la période complète de 27 jours, ce qui englobe la vie sur le campus. **Aucune exception** ne sera faite à l'égard de cet engagement à temps plein, sauf en cas d'urgence médicale ou familiale.

4.10 Visites pendant le programme

La famille et les amis NE sont PAS autorisés à rendre visite aux participants pendant le programme.

La **journée « portes ouvertes »** est une célébration qui a lieu le dernier jeudi du programme. Il est possible que la famille et les amis soient invités à prendre part à cette célébration si les protocoles de sécurité et les mesures sanitaires le permettent à ce moment-là. Les détails vous seront communiqués à l'approche de cet événement.

4.11 Arrangements médicaux

La participation à toutes les activités éducatives et récréatives est obligatoire. Toutefois, si pour quelque raison que ce soit le participant ne peut pas participer pleinement aux activités physiques ou récréatives, Shad Canada doit en être avisée officiellement avant le début du programme. Dès qu'elle recevra ces renseignements, Shad Canada déploiera tous les efforts raisonnables possibles pour répondre aux besoins du participant.

4.12 Assurance médicale

Il est essentiel que les participants disposent d'une couverture médicale complète pendant qu'ils ou elles participent à Shad. Une assurance médicale à l'extérieur de la province est importante, étant donné que les régimes provinciaux ne prévoient peut-être pas toutes les situations. Par conséquent, il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance médicale complémentaire lorsqu'ils séjournent à l'extérieur de leur province de résidence.

4.13 Responsabilité en cas d'urgence médicale

Il incombe au parent ou au tuteur légal de payer le coût de tous les rendez-vous ou dispositifs médicaux nécessaires par suite d'une blessure subie par le participant pendant le programme.

4.14 Médicaments et allergies

Les participants sont censés apporter leurs propres médicaments et se les administrer eux-mêmes suivant les directives de leur médecin. Les participants doivent veiller également à apporter suffisamment de médicaments pour la durée complète du programme. Si certains médicaments doivent être réfrigérés, les participants doivent en aviser le directeur ou la directrice de programme de leur campus avant le début du programme.

Les membres de l'équipe du programme Shad n'administreront aucun médicament.

Les membres de l'équipe du programme Shad ne fourniront pas non plus à un participant des médicaments en vente libre à défaut de l'autorisation écrite d'un parent ou d'un tuteur légal.

Tout participant qui apporte son EpiPen au programme doit l'avoir sur lui en tout temps et avoir accès à un renouvellement d'ordonnance au besoin.

5.0 Coordonnées

5.1 Shad Canada

Cheryl Thompson, coordonnatrice des dossiers d'élèves

Courriel : cheryl@shad.ca

Téléphone : 519 884-8844, poste 222

Adresse : 419-A, rue Phillip, Waterloo (Ontario) N2L 3X2